

Objet : Demande de subvention pour le rehaussement et le renforcement de la clôture du groupe scolaire Jean Rostand

Le Maire,

- Vu l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délégation du Conseil municipal accordée à Monsieur le Maire de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions par délibération 2020.05.27.021-2 du 27 mai 2020 ;

Considérant : que la clôture de la cour d'école du groupe scolaire Jean Rostand est à arranger et que la Mairie souhaite poursuivre sa politique de rénovation et de sécurisation des établissements scolaires au regard du risque terroriste,

DECIDE

ARTICLE 1 :

Il est autorisé le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Préfecture de la Haute-Garonne afin d'aider à la sur élévation et au renforcement de la clôture du groupe scolaire Jean Rostand

ARTICLE 2 :

La demande de subvention porte sur un montant de 12 499.97 € euros, pour un budget prévisionnel de 24 999.94 euros HT.

DEPENSES		RECETTES		
LIBELLE	MONTANT (€ HT)	FINANCEMENT	%	MONTANT (€ HT)
Rehaussement et renforcement de la clôture du groupe scolaire Jean Rostand	24 999.94 €	Préfecture Haute-Garonne	50%	12 499.97 €
		VILLE DE LAUNAGUET (Autofinancement)	50%	12 499.97€
TOTAL OPERATION	24 999.94 €	TOTAL OPERATION	100,00%	24 999.94 €

ARTICLE 3 :

Monsieur le Maire rendra compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Launaguet, le 18/06/2025

Le Maire,

Michel ROUGÉ

